

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 10 ET 11 OCTOBRE 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Réponse à la proposition déposée par M. Eric Gobet au nom du groupe PLR de créer un groupe de travail pour analyser les dépassements de crédits 2011-2016, faire des propositions pour le respect du budget à l'avenir et mettre en place une procédure d'information sur le montant, les causes et les responsabilités.

Cette proposition a été déposée par M. Gobet en séance du 18 mai et transmise au Conseil communal le 12 octobre 2015.

I. Proposition

Le PLR propose de créer un groupe de travail qui aura comme mission, dans un premier temps d'analyser et de comprendre tous les dépassements de crédits de cette présente législature et ensuite de faire des propositions afin que le Conseil communal, le Service technique et les commissions de bâtisse puissent parvenir à suivre et à respecter les budgets. En cas de dépassement, nous souhaiterions que ce groupe de travail mette en place une procédure afin que le Conseil communal et le Législatif puissent être informés au plus vite du montant, des causes et des responsabilités

Présentation de la proposition au Conseil général du 18 mai 2015

"Monsieur le Président, chers Collègues,

A chaque Conseil général du mois de mai, nous sommes mis devant le fait accompli de devoir accepter des dépassements de crédits à peine justifiés. Souvenez-vous, l'année dernière, nous avons déjà dû accepter des dépassements de crédit de 45 % pour les vestiaires provisoires de Bouleyres et de 68 % pour l'aménagement du hangar de Trace-Ecart à La Tour-de-Trême.

Cette année, nous avons dû voter pas loin de 6 millions de francs de dépassements de crédits et, encore une fois, nous sommes mis devant le fait accompli, les travaux étant terminés depuis longtemps et les factures déjà payées.

En particulier pour l'école de la Condémine, nous ne savons pas quand le Conseil communal a été informé des surcoûts et nous avons été surpris d'apprendre que la Commission de bâtisse n'avait même pas de cahier des charges.

Cette manière de faire nous inquiète car de gros chantiers nous attendent, en particulier le CO3 de Riaz où la Commune est le plus important Maître d'ouvrage, ou encore la transformation du bâtiment de Sainte-Croix ...

A notre avis, nous ne pouvons pas démarrer ces chantiers sans corriger ce qui doit l'être encore et trouver de nouveaux outils, sans quoi nous serons appelés, comme d'habitude, à ratifier des dépassements et à signer un chèque en blanc au service technique.

Pour ces raisons, le Groupe PLR propose de créer un groupe de travail qui aura comme mission dans un premier temps d'analyser et de comprendre tous les dépassements de crédits de la présente législature et ensuite de faire des propositions afin que le Conseil communal, le service technique et les Commissions de bâtisse puissent parvenir à suivre et à respecter les budgets. En cas de dépassements, nous souhaiterions que ce groupe de travail mette en place une procédure afin que le Conseil communal et le Législatif puissent être informés dans les meilleurs délais, du montant, des causes et des responsabilités. Merci. "

II. Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal tient en préambule à souligner qu'il regrette les dépassements de crédits présentés ces dernières années au Conseil général. Il partage en ce sens les soucis du postulant.

Cependant, le Conseil communal souhaite en préambule préciser deux éléments importants. Tout d'abord, les dépassements de crédits ne sont, heureusement, pas la règle dans notre commune. Depuis le 1^{er} janvier 2006, date de la fusion avec La Tour-de-Trême, les crédits nets votés se sont montés à 183,2 millions pour 120 objets. Les montants effectivement dépensés ou engagés sont de 183,9 millions, soit un dépassement moyen de 0,4%. On le voit, de manière globale, il ne serait pas correct de parler de dépassements généralisés, au contraire.

Il serait ensuite erroné de faire des comparaisons ou des analogies entre plusieurs crédits dépassés. En effet, les raisons sont très différentes que l'on parle de l'un ou de l'autre des crédits. Le dépassement concernant les nouvelles constructions scolaires, par exemple, bien qu'important en valeur absolue, n'a dépassé la barre des 10% qu'en toute fin de réalisation. La situation est bien différente en ce qui concerne un projet comme les vestiaires provisoires de Bouleyres. En définitive, il n'y a pas une raison unique pour expliquer des dépassements mais bien une multitude d'éléments très différents, entre autres l'obligation de passer par les marchés publics.

Le Conseil communal souhaite d'autre part rappeler qu'il remet chaque année à la commission financière le document « état des investissements en cours ». Ce dernier énumère l'ensemble des crédits votés par le Conseil général. Il montre le montant prévu initialement, le montant d'ores et déjà dépensé ainsi que les prévisions de dépenses finales. Ce document relève chaque année la situation de l'ensemble des projets en cours. Aucune rétention d'information n'est donc faite par le Conseil communal.

Concernant les commissions de bâtisse, il convient également de relever ici le souci que ces dernières portent aux situations financières. Le suivi des montants engagés est une préoccupation primordiale et constante et toute séance de commission de bâtisse dispose à l'ordre du jour d'un point traitant de ce sujet. L'analyse est donc bien systématique.

Au final, le Conseil communal ne souhaite pas créer une commission pour analyser les dépassements de crédits de la période 2011-2016. L'analyse de cette période ne serait pas suffisante. Bien que les investissements aient été nombreux ces cinq dernières années, il apparaît qu'aucun des dépassements n'a les mêmes caractéristiques. Le Conseil communal estime par ailleurs qu'une telle commission occasionnerait un travail très important et serait d'une lourdeur non souhaitée.

Le Conseil communal comprend par contre les soucis du postulant et partage la volonté de respecter les montants votés. Ces dix dernières années, il les a respectés. Mais une fois encore, les problèmes soulevés par le postulat sont grandement liés à des problèmes de communication.

Le Conseil communal s'engage dès lors à mettre un accent particulier sur l'information dans les projets à venir. Le document « état des investissements en cours » sera plus régulièrement commenté, que ce soit devant la commission financière ou devant le Conseil général. Le Conseil communal a du reste donné ces derniers mois des informations détaillées sur les travaux concernant le bâtiment de Sainte-Croix ou encore sur les dépassements à voter en 2017 concernant les travaux de l'Hôtel de Ville de Bulle.

Au-delà de l'information, le Conseil communal envisage aussi, pour de futurs travaux d'envergure, d'intégrer dans les commissions de bâtisse un membre de la commission financière.

En conclusion, le Conseil communal souhaite mettre son énergie dans la réussite des futurs projets plutôt que dans l'analyse de dépassements de crédits d'une période particulière. Il considère avoir répondu, par ce message, à la proposition déposée par M. Eric Gobet au nom du groupe PLR.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand